

## Offre de livret de coupons sur des produits de petit déjeuner de Kellogg (l'« offre »)

### Modalités officielles

1. **ACCORD** : En participant à la présente offre, vous acceptez d'être lié par les présentes modalités (les « modalités »).
2. **ADMISSIBILITÉ** : Pour être admissible à la présente offre, vous devez être un résident autorisé du Canada, vivre au Canada, avoir atteint l'âge de la majorité dans votre province de résidence au moment de votre participation et avoir un compte de messagerie électronique valide. La présente offre n'est pas ouverte aux employés, représentants ou mandataires de Kellogg Canada Inc. (« Kellogg »), ni à son agence de promotion, à ses partenaires, à leurs sociétés mères, ses filiales, ses sociétés affiliées, ses fournisseurs de prix, ses agences de publicité et de promotion, ni à toute entité participant à l'élaboration, la production, la mise en oeuvre, l'administration ou l'exécution de l'offre (les « parties à l'offre »).
3. **OFFRE** : Avec l'achat de deux (2) boîtes spécialement identifiées de produits participants (comme définis à l'article 6 ci-dessous) jusqu'à épuisement des stocks, lors d'une seule transaction (une seule preuve d'achat, comme défini à l'article 4 ci-dessous) pendant la période d'achat (comme définie dans l'article 5 ci-dessous), vous pourriez avoir droit à un livret de coupons d'une valeur de 20 \$ CA pour des produits de petit déjeuner **Kellogg's\*** (le « livret de coupons sur des produits de petit déjeuner »). Au total, 50 000 livrets de coupons sont disponibles dans le cadre de la présente offre.
4. **PREUVE D'ACHAT** : Pour vérifier que vous avez acheté au moins deux (2) boîtes spécialement identifiées de produits participants, nous vous demandons de soumettre une preuve d'achat acceptable (« preuve d'achat »). Pour les achats en magasin, une photo du reçu d'origine de votre magasin de détail est requise comme preuve d'achat. Pour les achats en ligne, la confirmation de la livraison ou du ramassage est requise comme preuve d'achat. Les formats de fichiers acceptés pour les soumissions de preuves d'achat sont les suivants : les fichiers JPEG, PNG et PDF d'une taille maximale de 6 Mo.
5. **PÉRIODE DE L'OFFRE** : Pour être admissibles à la présente offre, les achats de produits participants (comme définis à l'article 6 ci-dessous) doivent être effectués lors d'une seule transaction (sur une seule preuve d'achat) au plus tard le 21 juillet 2022 (la « période d'achat ») dans un magasin canadien participant, jusqu'à épuisement des stocks. Les demandes concernant l'offre doivent être reçues au plus tard à 23 h 59 min 59 s (heure normale de l'Est) le 18 août 2022 (la « date de clôture de l'offre »).
6. **PRODUITS PARTICIPANTS** : Les produits *Kellogg's\** suivants (les « produits participants ») sont disponibles en magasin au Canada, jusqu'à épuisement des stocks :
  - Céréales *Corn Pops\**, 515 g
  - Céréales *Froot Loops\**, 480 g
  - Céréales *Kellogg's\** Raisin Bran deux pelletées\*, 625 g
  - Céréales *Kellogg's\** Krave\*, 525 g

Céréales *Mini-Wheats*\* Originale, 650 g

Céréales *Special K*\* Vanille et amandes, 570 g

7. **COMMENT PARTICIPER** : Pour participer à l'offre, vous devez remplir les conditions suivantes :
- (i) vous avez acheté au moins deux (2) produits participants lors d'une (1) seule transaction (sur une seule preuve d'achat) pendant la période d'achat; (ii) vous avez pris une photographie (format de fichier JPEG ou PNG) ou sauvegardé une copie (format de fichier PDF) de votre preuve d'achat sur laquelle sont clairement indiqués le nom du détaillant, la date de la transaction, les produits participants et le montant total acheté; et (iii) vous soumettez votre demande (la « **demande** ») en suivant la procédure ci-dessous :
- a) Rendez-vous sur [www.couponspetitdejeunerkelloggs.ca](http://www.couponspetitdejeunerkelloggs.ca) (le « **site Web de l'offre** »).
  - b) Inscrivez-vous pour participer à l'offre en accédant à votre compte *Kellogg's*\* (si vous êtes déjà membre de *Kellogg's*\*) ou en remplissant le formulaire d'inscription pour devenir membre de *Kellogg's*\* en entrant tous les renseignements requis, y compris votre adresse électronique valide et mot de passe. Une fois terminé, vous devez confirmer votre admissibilité à participer et accepter les conditions (« **inscription à l'offre** »).
  - c) Après votre inscription et l'accès à votre compte, vous serez connecté au site Web de l'offre. Une fois que vous aurez ouvert une session en tant que membre de *Kellogg's*\*, vous devrez suivre les étapes ci-dessous pour recevoir un livret de coupons sur des produits pour le petit déjeuner :
    - i. Téléversez l'image en format PDF / JPEG / JPG / PNG
    - ii. Si votre preuve d'achat comporte plusieurs images, vous pouvez téléverser plusieurs images à l'aide du bouton « AJOUTER UN AUTRE REÇU » qui se trouve sur la page de téléversement de la preuve d'achat.
    - iii. Cliquez sur le bouton « SOUMETTRE » pour soumettre.
    - iv. En cliquant sur le bouton « SOUMETTRE », vous soumettrez votre preuve d'achat téléversée.
  - d) Après ce processus de soumission, vous recevrez un courriel vous avisant que nous avons reçu le téléversement de votre preuve d'achat. Si votre preuve d'achat est validée, vous pouvez vous attendre à recevoir le livret de coupons sur des produits pour le petit déjeuner par la poste dans les 3 à 4 semaines à l'adresse postale que vous avez fournie à Kellogg au moment de l'inscription. Veuillez prévoir jusqu'à 24 heures pour la validation de votre reçu. Si les 24 heures sont passées, vérifiez si un courriel de [reply@t.kelloggs.com](mailto:reply@t.kelloggs.com) n'est pas arrivé dans votre boîte de réception ou vos dossiers de pourriels ou de courrier indésirable.
  - e) Si votre preuve d'achat est rejetée pour une raison quelconque, comme le fait que l'image de votre preuve d'achat était floue, peu claire, incomplète ou contenait le mauvais produit, vous recevrez alors un avis par courriel indiquant que votre preuve d'achat a été

rejetée et vous expliquant comment utiliser le lien intégré au courriel pour effectuer un deuxième téléversement d'une preuve d'achat adéquate.

- f) En cliquant sur le lien du deuxième téléversement de la preuve d'achat, vous pourrez téléverser à nouveau votre preuve d'achat.
- g) Si la preuve d'achat du deuxième téléversement est traitée et validée, vous pouvez vous attendre à recevoir le livret de coupons sur des produits pour le petit déjeuner par la poste dans les 3 à 4 semaines à l'adresse postale que vous avez fournie à Kellogg au moment de l'inscription.
- h) Si la preuve d'achat du deuxième téléversement est traitée comme non valide, vous recevrez un autre courriel de refus de preuve d'achat incluant un lien pour un troisième téléversement de preuve d'achat.

**IMPORTANT :** Vous devez conserver votre preuve d'achat originale. Kellogg se réserve le droit de réclamer la preuve d'achat d'origine ayant servi dans le cadre de la présente offre aux fins de vérification ultérieure, à tout moment et pour tout motif.

- 8. **TRAITEMENT DES DEMANDES :** Une fois que vous avez téléversé la photographie ou le fichier de votre preuve d'achat originale, le traitement de votre demande peut prendre jusqu'à 24 heures, à compter de la réception de la demande par Kellogg ou au nom de Kellogg. Il incombe à chaque participant de chercher dans sa messagerie, y compris dans la boîte de réception et les dossiers de pourriels et de courrier indésirable, le courriel de Kellogg confirmant que sa demande a été reçue ou l'avisant de la non-conformité de sa demande. Les parties déchargées (comme définies à l'article 11 ci-dessous) ne peuvent être tenues pour responsables si des messages électroniques ne sont pas acheminés pour quelque motif que ce soit, notamment du fait d'un filtrage actif ou passif ou du manque d'espace dans la boîte de réception du participant empêchant la réception de courriels ou d'autres messages.
- 9. **LIVRAISON DU LIVRET DE COUPONS :** Le livret de coupons arrivera par la poste dans un délai d'environ 3 à 4 semaines à compter de la date d'approbation de la demande en vertu de l'article 7 (a) à (h) ci-dessus et vous sera envoyé à l'adresse fournie et affichée sur votre page de profil sur le site Web de l'offre, à condition qu'il s'agisse d'une adresse postale canadienne valide. Kellogg et les parties à l'offre ne sont pas responsables des articles perdus, volés, mal acheminés ou endommagés.
- 10. **MODALITÉS DU COUPON :** Les coupons du livret de coupons sur des produits pour le petit déjeuner expireront le 31 décembre 2022. Les coupons ne sont pas monnayables, ne peuvent être transférés ni revendus et doivent être acceptés tels quels sans substitution. Chaque coupon est échangeable au Canada seulement chez les détaillants qui vendent le produit spécifié et qui acceptent les coupons. Les lois provinciales peuvent exiger que le détaillant calcule la taxe applicable sur la valeur totale de l'achat avant d'appliquer la réduction à laquelle donne droit la valeur nominale du coupon. Les coupons sont valables là où ils ne contreviennent pas aux lois applicables. Ne peut être jumelé à aucune autre offre. La valeur au détail maximale du livret de coupons pour les produits de petit déjeuner est de vingt dollars (20,00 \$ CA).

11. **LIMITES** : Limite de cinq (5) livrets de coupons par foyer. L'adresse de livraison sera utilisée pour déterminer la provenance de chaque demande. Chaque preuve d'achat ne peut être utilisée qu'une (1) seule fois dans le contexte de la présente offre ou de toute autre offre commanditée par Kellogg. Afin de dissiper tout doute, toute personne ne peut utiliser qu'une (1) seule adresse électronique et une (1) seule adresse postale en vue de participer à la présente offre. De plus, tous les renseignements personnels fournis doivent être vrais et exacts. Si Kellogg découvre (au moyen de toute preuve ou d'autres renseignements fournis à Kellogg ou découverts autrement) qu'une personne a tenté : (i) d'obtenir plus de cinq (5) livrets de coupons sur des produits pour le petit déjeuner par personne et par foyer; (ii) d'utiliser le même reçu de caisse plus d'une fois; (iii) d'utiliser plusieurs noms, identités, adresses électroniques, adresses ou tout système ou programme automatisé de macro, script, robot ou autre ou tout autre moyen ne respectant pas l'interprétation par Kellogg de la lettre et de l'esprit des présentes modalités en vue de participer à l'offre, de l'utiliser d'une quelconque manière ou de la perturber; la demande soumise dans le cadre de l'offre pourra alors être rejetée à la seule discrétion de Kellogg\*. Les demandes peuvent être rejetées à la seule discrétion de Kellogg si le formulaire de demande ne contient pas tous les renseignements demandés et n'est pas soumis et reçu conformément aux présentes modalités. Kellogg, les parties à l'offre et chacun de leurs administrateurs, dirigeants, représentants, mandataires, successeurs et ayants droit (collectivement, les « **parties déchargées** ») ne peuvent être tenus pour responsables de toute demande ou tout renseignement arrivé en retard, perdu, mal acheminé, incomplet ou incompatible.
12. **VÉRIFICATION** : Les demandes, les preuves d'achat et les autres renseignements pertinents sont susceptibles d'être vérifiés à tout moment et pour tout motif. Kellogg se réserve le droit, à sa seule discrétion, de demander une preuve d'identité ou d'admissibilité (sous une forme jugée acceptable par Kellogg, notamment une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement) : (i) aux fins de vérification de l'admissibilité d'une personne à participer à l'offre; (ii) aux fins de vérification de l'admissibilité ou de la légitimité d'une demande, d'une preuve d'achat ou d'autres renseignements fournis dans le cadre de la présente offre; ou (iii) pour tout autre motif jugé nécessaire par Kellogg, à sa seule discrétion, aux fins d'administration de l'offre conformément à l'interprétation par Kellogg\* de l'esprit et de la lettre des présentes conditions. Dans l'éventualité où ladite preuve ne serait pas fournie à l'entière satisfaction de Kellogg, dans le délai indiqué par Kellogg, la demande ou la personne pourraient faire l'objet d'un refus, à la seule discrétion de Kellogg. Une preuve de la transmission (cachets de la poste, photos ou saisies d'écran, etc.), ou de la tentative de transmission d'une demande ou de la tentative d'envoi d'un message ne constitue pas une preuve de remise ou de réception par les ordinateurs administrant l'offre ou par Kellogg. La mesure du temps, dans le cadre de la présente offre, sera exclusivement effectuée par les dispositifs officiels de Kellogg prévus à cette fin.
13. **CONDITIONS GÉNÉRALES** :
- Toutes les demandes deviennent la propriété de Kellogg. Toutes les décisions prises par Kellogg dans le cadre de la présente offre sont sans appel et exécutoires pour tous les participants, y compris celles concernant l'admissibilité ou le rejet d'une demande. Si, à la seule discrétion de

Kellogg, votre demande est jugée non conforme aux présentes conditions, celle-ci sera rejetée et le livret de coupons sur des produits pour le petit déjeuner ne sera pas accordé.

- Les participations massives faites par des organismes commerciaux, des groupes de consommateurs ou des tierces parties ne sont pas acceptées. Les participations incomplètes ou illisibles, effectuées au moyen de macros ou d'autres moyens automatisés et qui ne satisfont pas aux exigences des présentes conditions seront rejetées et ne seront pas comptées. S'il apparaît que vous utilisez un ordinateur ou tout autre appareil pour contrevenir à cette règle en utilisant un « script » ou si vous masquez votre identité en manipulant des adresses IP, en utilisant des identités autres que la vôtre ou tout autre moyen automatisé pour augmenter le nombre de vos demandes dans le cadre de l'offre d'une manière qui ne respecte pas son esprit, vos demandes seront rejetées, la remise de l'offre sera annulée et vous ne recevrez pas de livret de coupons sur des produits pour le petit déjeuner.
- Les tarifs de données standard peuvent s'appliquer aux personnes qui choisissent de participer à la présente offre à partir d'un appareil mobile sans fil. Veuillez appeler votre fournisseur de services afin d'obtenir des renseignements sur les tarifs et votre forfait avant de participer en utilisant un appareil mobile sans fil.
- En participant à la présente offre, chaque participant consent expressément à ce que Kellogg ou les parties à l'offre conservent, partagent et utilisent les renseignements personnels soumis avec la demande aux fins d'exécution et d'administration de l'offre, et ce, conformément à la politique de Kellogg sur la protection de la vie privée qu'on peut consulter à l'adresse [http://www.kelloggs.ca/fr\\_CA/privacy-policy.html](http://www.kelloggs.ca/fr_CA/privacy-policy.html)
- Les parties déchargées ne sont pas responsables de ce qui suit : (i) des défaillances d'un site Web ou d'une plateforme; (ii) d'une panne ou d'un autre problème technique de quelque nature que ce soit, notamment se rapportant au réseau ou aux lignes téléphoniques, aux systèmes informatiques en ligne, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès, au matériel informatique ou aux logiciels; (iii) du fait qu'une demande pour le livret de coupons sur des produits pour le petit déjeuner ou toute autre donnée n'ait pas été reçue, saisie ou enregistrée ou ne fonctionne pas correctement, pour quelque raison que ce soit, notamment un problème technique ou l'encombrement sur Internet ou un site Web; (iv) des dommages à l'ordinateur ou à un autre appareil d'un participant ou d'une autre personne découlant de la participation à la présente offre ou s'y rapportant; (v) si une personne a été déclarée admissible à recevoir un livret de coupons sur des produits pour le petit déjeuner par erreur; ou (vi) de toute combinaison des éléments précités.
- S'il est impossible, pour une raison quelconque, d'exécuter un aspect de la présente offre comme prévu, notamment en raison d'un virus informatique, d'une panne de réseau, d'un bogue, d'une altération, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'une défaillance technique ou d'une cause hors du contrôle de Kellogg et qui porte atteinte à l'administration, à la sécurité, à l'équité, à l'intégrité ou au bon déroulement de la présente offre, Kellogg peut, à sa seule discrétion, annuler, résilier, modifier ou suspendre l'offre ou invalider les demandes concernées.

- En plus de son droit de mettre fin immédiatement à la présente offre, Kellogg se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler les demandes non valides en raison d'un problème d'impression ou de production, d'une erreur survenue en ligne, sur Internet ou dans un ordinateur, ou d'une erreur technique ou autre, quelle qu'elle soit.
- Aucune des parties déchargées ne fait de déclaration ou n'offre de garantie, expresse ou implicite, quant à la qualité ou à la conformité du livret de coupons sur des produits pour le petit déjeuner remis dans le cadre de la présente offre. Dans toute la mesure permise par la loi applicable, chaque bénéficiaire confirmé d'un livret de coupons sur des produits pour le petit déjeuner comprend et reconnaît qu'il ne peut demander un remboursement ni adresser un recours en équité auprès de Kellogg ou de toute autre partie déchargée, dans l'éventualité où le livret de coupons sur des produits pour le petit déjeuner ne répondrait pas aux attentes ou n'apporterait pas satisfaction.
- Si vous tentez de compromettre l'intégrité ou le bon déroulement de la présente offre en faisant du piratage informatique, en trichant ou en commettant une fraude, de quelque manière que ce soit, Kellogg peut réclamer des dommages-intérêts à votre encontre dans toute la mesure permise par la loi. De plus, Kellogg peut vous interdire de participer à toute autre de ses offres futures. Dans l'éventualité improbable d'un litige, la décision de Kellogg sera sans appel.
- Kellogg se réserve le droit, à sa seule discrétion, de changer toute date, tout délai ou tout autre élément fonctionnel exposé dans les présentes modalités, dans la mesure où elle le juge nécessaire pour s'assurer de la conformité aux présentes modalités, ou consécutivement à tout problème, toute circonstance ou tout motif qui, selon son opinion, affecterait la bonne administration de l'offre comme elle est prévue dans les présentes.
- Les parties déchargées déclinent toute responsabilité pour les pertes (notamment les dommages directs, indirects, spéciaux ou immatériels ou les pertes de profits), dépenses, dommages, pertes personnelles, pertes de propriété, blessures, accidents, décès, maladies ou autres responsabilités de quelque nature que ce soit qui seraient subis ou encourus (découlant ou non de la négligence d'une personne) relativement à la présente offre ou à l'acceptation ou l'utilisation du livret de coupons sur des produits pour le petit déjeuner. En utilisant le livret de coupons sur des produits pour le petit déjeuner, vous reconnaissez et acceptez la limitation de responsabilité énoncée dans le présent paragraphe.
- En cas de divergence ou d'incohérence entre le contenu de la version anglaise des présentes modalités et les déclarations ou autres énoncés figurant dans le matériel relatif à la présente offre (notamment le formulaire de demande, la version française des présentes modalités, la publicité sur le point de vente, à la télévision, sur document imprimé ou en ligne, et toute instruction ou interprétation des présentes modalités donnée par un représentant de Kellogg), la version anglaise des modalités prévaudra dans toute la mesure permise par la loi.
- S'il est déterminé qu'une disposition ou une partie des présentes modalités est nulle ou inexécutable légalement, celle-ci sera alors considérée comme exclue et les modalités restantes demeureront valides et exécutoires dans toute la mesure permise par la loi.

\*© 2022, Trademark of/marque de commerce de Kellogg Company used under licence by/utilisée sous licence par Kellogg Canada Inc.